

Conservatoire Impérial des Musique
et de Déclamation

Rapport

à S. E. le Ministre de l'Intérieur sur
l'orgue expressif, instrument inventé par
M. Grenié, Amateur, et exécuté sous sa
Direction.

L'Orgue expressif a été examiné et
essayé par la Commission avec le plus
Grand intérêt.

Cet instrument diffère de l'orgue
ordinaire par ses Dimensions et son
Mécanisme. il est à peu près de la
Grandeur d'un positif. ~~Le~~ son
Diapason est de 16. octaves $\frac{1}{2}$. on le
jouffe soi même, et lorsqu'il est d'une plus
Grande Dimension les Soufflets sont alors
mis en jeu par une autre personne.
Les jeux peuvent être aussi multipliés
que l'espace le permet; des Anches de
Bois dans la proportion d'un pouce pour
pied en font jusqu'à présent tout le
Mécanisme. les tierces et les Quintes ajoutées
sous le nom d'Aliquotes en sont véritablement
comme étant d'un effet désagréable.

On n'avait point encore trouvé le secret de
Donner à l'orgue toutes les Nuances dont la Voix
est susceptible; il était privé de la plus
grande faculté de l'expression, de celle d'enfler
et de diminuer les sons à volonté. plusieurs
tentatives faites à ce sujet avaient été vaines
et l'on avait presque renoncé à voir jamais ce
Degré de perfection ajouté à l'orgue. M.
Goussier a résolu le problème dans celui
dont il s'agit. il a obtenu d'un moyen
de tuyaux de bois des sons qui peuvent
rivaliser avec la Voix de l'homme et qui,
par leur assemblage, forment un Chœur
avec toutes les Nuances que l'expression
entraîne. La Nature lui a fourni dans les
organes de la respiration le modèle dont
il fait servir pour augmenter et diminuer le
son depuis le piano le plus insensible
jusqu'au fortissimo. La réduction de ces
tuyaux simplifie la facture de l'instrument
sans nuire à son intensité, et l'on peut se
regarder comme une découverte importante
puisque l'on obtient à bien moindre frais et
avec une dimension beaucoup moins
considérable la même puissance de son.
La manière dont l'invention assure la
justesse des sons, naturellement altérés

par les différents degrés de force qu'on
leur donne dans les Nuances, trêve à un
Mécanisme aussi simple qu'il est ingénieux.

Quant à l'objet principal de cet Orgue,
celui de fléchir ou de diminuer les sons ou les
accords chacun en particulier, ou de
Nuancer des Mouvements entiers du maximum
du forte au minimum du piano, et
reciproquement, il est tellement bien rempli
que l'effet n'en laisse rien à désirer. Considéré
sous le rapport de la Mélodie seulement,
la Voix la plus pure et la plus exquise ne
peut fléchir des sons avec une gradation aussi
observée. Le Clavier mobile et appuyé sur
le soufflet même, obéit à la pression du
Doigt, répond à toutes les inflexions de
l'âme et respire à volonté sans qu'aucun
frottement s'oppose à l'exécution et nuise
à l'effet, sans qu'aucun bruit de Mécanisme
puisse distraire l'auditeur et lui ravir
l'illusion qui le charme. Sous le rapport
de l'harmonie le prestige en est encore
plus puissant, les oppositions qu'on obtient
par le changement de Registres sus-dites
à la volonté de l'exécutant par la force
ou la douceur même du son auquel on
donne de plus, lorsque l'expression le demande,
les Nuances qui lui manqueraient auparavant.

Un autre avantage de cette invention est de
pouvoir l'adapter à un jeu d'Orgue ordinaire,
à ceux même des Eglises, ou de les remplacer
au moyen de ce que le Clavier peut être fait,
et d'être d'une construction beaucoup moins
dispendieuse et plus parfaite, d'un effet plus
sond, plus moelleux et qui n'est pas moins
majestueux.

La Commission s'empresse donc
d'applaudir à une découverte qui porte
l'empreinte des plus heureuses conceptions et
qui est simple dans ses moyens et
riche dans ses effets. elle pense que cette
découverte doit faire époque dans l'histoire
des Arts puis qu'elle recule les bornes de
l'exécution sur l'orgue et peut maintenant
être jouée du plus grand charme de l'expression,
un instrument considéré depuis longtemps comme
le plus élevé de la musique et que
par cette raison les Compositeurs
considèrent comme l'instrument le plus
beau et le plus classique. /

Adopté par la
Commission le 15. juillet

1811.

Baillet

Note de M. Grégoire.

Orgue de Chambre

L'orgue expréssif tel qu'il est aujourd'hui
est de 4 3/4 comme à l'usage du Violoncelle
et finit au 8^e aigu de quatre fois

L'extension de son expréssif s'étend de la
Douceur de l'harmonica à l'éclat de l'instrument
et entre.

toutes les nuances toutes les inflexions
s'obtiennent avec autant de facilité que de
promptitude. on peut augmenter d'un second
feu et le souffler encore première.

grand Orgue

plus considérable, on a besoin d'avoir recours
à quelqu'un pour faire jouer la soufflerie
mais l'instrument ne perdrait rien de sa
souplesse à rendre tous ses effets. qu'on
exigeait de lui.

par ce nouveau principe les jeux
peuvent être aussi multipliés que l'espace
et la dépense le permettent. Je dois observer
cependant, que remplissant que du bois et
jamais d'étain ce genre d'instrument
beaucoup moins. que mes jeux d'ancien état
Donc les proportions d'un pouce pour pied

ils occuperaient bien moins d'espace

~~en hauteur~~

il y aurait à ces orgues deux claviers
sous les mains et un clavier de pédales.
le clavier supérieur des mains que j'appellerai
clavier d'accompagnement & serait mobile
ainsi que celui de pieds mais, il pourrait se
fixer, mais alors si l'orgue serait monotone.
Je verrai tous ces jeux d'anches auxquelles
on a donné des noms différents et qui se
ressemblent si fort par leur qualité de
son rauque et par leur

X. Th. L. c.

Je verrai également toutes ces
têtes de quintes qui produisent de
effets si désagréables.

X. *St. h. laris inferior* Aprilis Septim. Jec